

Les nouvelles tendances du mariage

RENCONTRE

« Passez devant un notaire avant le mariage ! »



Maître Aymeric Cours-Mach est délégué à la communication à la Chambre des notaires du Calvados.

Quel est l'intérêt pour les couples de venir voir un notaire avant de se marier ?

C'est très important, au moins pour se renseigner sur le régime matrimonial et les différents contrats qui existent. Ce qui est dommage, c'est que la plupart des époux viennent nous voir après le mariage ! Et pour changer de régime, cela coûte environ 2 000 euros et une procédure judiciaire d'un an. Pourtant, des consultations gratuites sont organisées, chaque mois, à la Chambre des notaires du Calvados.

Quels sont, justement, les différents types de contrats de mariage ?

Si vous ne rédigez pas de contrats de mariage devant un notaire, vous êtes sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Tout ce qui est acheté après le mariage appartient alors aux deux époux, excepté pour tous les biens familiaux. Seul inconvénient, en cas de dettes contractées par l'un des conjoints, l'ensemble du patrimoine commun peut être mis en péril par un seul des deux époux. Pour les professions à risques qui contractent des emprunts comme les commerçants par exemple, il existe le régime de la séparation des biens, où chacun est propriétaire de ce qu'il achète. En cas de dettes, le patrimoine du couple est alors protégé.

Quel contrat choisir ?

Il y a également la participation aux acquêts, le régime matrimonial allemand. Pendant le mariage, le couple est sous le régime de la séparation des biens. Mais en cas de décès ou de divorce, l'enrichissement réalisé par les deux époux est partagé. C'est égalitaire, mais il faut être très comptable. Il existe aussi le régime de la communauté universelle, où tous les biens sont en communauté : les biens familiaux, tout ce qui a été acheté avant et après le mariage : on le déconseille, vu le taux de divorce élevé...

Quelles sont les différences entre le Pacte civil de solidarité (Pacs) et le mariage ?

La principale différence, c'est qu'avec le mariage, on devient héritier l'un de l'autre, alors que le Pacs n'organise pas les successions. Si vous êtes pacés, mais que vous n'avez pas fait de testament, en cas de décès, votre conjoint n'a le droit à rien. Aujourd'hui, le Pacs, c'est un peu considéré comme les nouvelles fiançailles. C'est plus que le concubinage, mais ce n'est pas non plus le mariage...

→ Chambre des notaires du Calvados, 6 Place Louis Guillouard, à Caen. Tél : 02 31 85 42 21.

➤ **Qui seront les mariés 2011 ? Ils seront moins nombreux, plus âgés, auront sûrement déjà des enfants... Et se passeront la bague au doigt pour « faire la fête » ou pour « les papiers ». Côté Caen a questionné les professionnels du secteur, et les jeunes mariés caennais.**

LES MARIÉS QUI S'ATTENDENT pour la nuit de noces, c'est du passé ! L'époque de nos grands-parents paraît bien loin. Aujourd'hui, le mariage n'est plus obligatoire pour construire une vie à deux. Résultat : il est en perte de vitesse constante. À Caen, en 2010, 378 mariages ont été célébrés, contre 424 en 2008. Une tendance nationale que confirme Philippe Duflot, photographe de mariages depuis 30 ans dans la région caennaise : « Il y a 10 ans, je réalisais entre 30 et 35 mariages en période estivale. Cette année, je n'en ai que 10 de prévus... ».

Aujourd'hui, on recense des mariages civils, « vite fait bien fait », pour faciliter des mutations professionnelles, pour les impôts, ou encore pour les droits de succession... « Nous, on l'a vraiment fait pour les papiers, raconte Dominique (*), 52 ans, qui s'est mariée début juin. C'était surtout pour la retraite et le système de points dans l'Éducation nationale. Je suis enseignante, et quand on se marie, on gagne des points pour les mutations ! Nous avons fait une petite fête avec seulement nos témoins et quelques membres de la famille. Nous n'étions que neuf ! ».

Un millier de mariages à l'église

Pour autant, le mariage en grande pompe n'est pas du tout « has been ». « Des centaines d'invités, parfois dans des châteaux de la région, avec de gigantesques feux d'artifice, c'est toujours d'actualité », atteste Philippe Duflot. C'était le cas pour l'union d'Alexandra et Teddy, 24 et 25 ans. « Nous nous sommes mariés à l'église, pour le symbolisme, et pour que la fête soit belle, nous avons organisé une grande fête dans un manoir », raconte, émue, Alexandra. C'était la semaine dernière, à Authie, aux portes de Caen.



Le Caennais David Masson photographie les mariages sous forme de reportage. Son site : www.masson-photographe.fr. Il signe aussi la photo de Une de Côté Caen cette semaine.

Quid des mariages à l'église ? « Ils sont aussi en baisse constante », se désole Frère Martin, du diocèse de Bayeux et Lisieux. Dans le Calvados, 1 654 mariages avaient été célébrés dans une église catholique en 1995 et 1 185 ont été comptabilisés en 2009.

Autre tendance : les mariés sont de plus en plus âgés. « Le premier mariage que j'ai célébré, il y a trois ans, c'était celui de mon ancien professeur d'éducation physique, il devait avoir la soixantaine », se souvient, avec un sourire, Jacky Toullier, maire adjoint de quartier, à Caen, et en charge de l'état civil.

Même si des époux de 60 ans, cela reste toujours assez exceptionnel, la moyenne d'âge des mariés n'a cessé d'augmenter. En 2000, les femmes se mariaient à 30 ans, les hommes à 33,6 ans, selon l'Insee. En 2009, les hommes se marient à 36,3 ans et les femmes à 33,6 ans. Et, toujours selon l'Insee, les en-

fants assistent aux noces de leurs parents dans près de trois mariages sur dix ! « On attend d'avoir des enfants, d'avoir passé du temps ensemble pour être sûr que c'est la bonne personne ! », constate Philippe Duflot.

C'est d'ailleurs ce que nous raconte Émilie, 32 ans qui se mariera avec Paul, 34 ans, à la fin août, à Douvres-la-Délivrande : « Nous avons déjà deux enfants.

Le mariage, c'est vraiment pour officialiser la famille, qu'on ait tous le même nom. »

Que ce soit un mariage triomphal, traditionnel ou « pour les papiers », cela reste néanmoins toujours une bonne nouvelle, et une belle occasion de célébrer l'amour entre deux êtres...

Manon Loubet

(*) Prénom d'emprunt.

Le boom du Pacs

À l'inverse du mariage, le Pacte civil de solidarité (Pacs) connaît de son côté un réel engouement auprès des couples, qu'ils soient jeunes, âgés, hétérosexuels ou homosexuels. « En ce moment, nous recevons environ 20 dossiers par jour ! », comptabilise le tribunal d'instance de Caen. En 2010, 1 392 Pacs ont été enregistrés, contre 1 077 en 2008. Les couples se pacent pour « organiser leur vie commune actuelle, remarque Maître Aymeric Cours-Mach, notaire à Caen. C'est un contrat où l'on se promet assistance et où l'on peut déclarer ses impôts ensemble. »

Aujourd'hui, le Pacs fonctionne « un peu comme les fiançailles », estime-t-il. Les couples se pacent pour souvent « se marier plus vieux ». De plus en plus, des fêtes sont organisées à l'occasion de cette signature, à la manière des mariages. À Caen, on peut même faire une cérémonie à la mairie, si on le souhaite.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pourquoi jette-t-on du riz sur les mariés ?

Cela remonterait à un très ancien rite païen consistant à lancer des graines sur les jeunes mariés, graines dont la force et surtout la fertilité leur seraient ainsi transmises...

Pourquoi la mariée est-elle traditionnellement habillée en blanc ?

Autrefois, la mariée portait une robe bleue ou gris perle, parfois même noire ! Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que les mariées sont passées à la robe blanche, symbole de virginité.

Pourquoi la mariée porte-t-elle un voile ?

Certains historiens pensent que l'origine du voile est liée au temps où les hommes enlevaient la femme qui leur plaisait en lui jettant un drap sur la tête et la retenait prisonnière jusqu'à leurs noces. D'autres sug-

gèrent que cela remonte à l'époque des mariages arrangés, où les fiancés ne se découvraient qu'au moment où ils avaient été unis devant Dieu. Il était ainsi trop tard pour faire marche arrière ! La croyance populaire veut que le voile soit porté par la mariée, pour écarter d'elle les esprits malveillants.

Pourquoi reçoit-on toujours des dragées de la part des mariés ?

Selon les croyances populaires, les dragées seraient le symbole de la fertilité, de l'abondance et du bonheur. Il y aurait aussi une explication mythologique : la légende de Demophon et de Phyllis. Après une tendre union, le prince, obligé de retourner à Athènes pour les affaires du royaume, promet à Phyllis de revenir bientôt pour le mariage, mais laissa passer le jour fixé pour son retour. Se croyant délaissée, la prin-

cesse se donna la mort. Les dieux, touchés par l'amour fou de la jeune femme, la firent renaître sous la forme d'un amandier, devenu symbole de l'amour.

Pourquoi les mariés doivent-ils porter l'alliance à l'annulaire gauche ?

Plusieurs explications sont plausibles. Selon une légende de l'ancienne Égypte, ce doigt se trouverait placé sur le chemin de la « veine de l'amour » qui mène directement au cœur... La tradition pourrait aussi dater du XVII^e siècle. À l'occasion d'un mariage chrétien, le prêtre qui officiait lors de cette cérémonie, après avoir touché les trois premiers doigts de la main gauche, (Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit), arriva alors au quatrième doigt, l'annulaire, qu'il choisit comme place pour l'alliance.